

17 mai 2006
450 manifestants à Paris



Votez pour le syndicat qui agit avec vous au quotidien,

Votez FSU

Vous êtes appelés à voter les 20 et 21 novembre 2006 pour l'organisation syndicale de votre choix afin que le ministère de l'Agriculture détermine la représentativité syndicale et répartisse les sièges sur cette base dans les instances de concertation ministérielles.

Depuis longtemps déjà, vous avez fait majoritairement confiance à la FSU et à ses syndicats, en la plaçant au premier rang des organisations représentatives aussi bien dans le secteur de l'enseignement – où le SNETAP est depuis toujours la première organisation syndicale – que dans l'ensemble du ministère.

La FSU et ses syndicats sont porteurs des valeurs de solidarité, de justice sociale et d'égalité. Ils interviennent sans relâche pour la défense des services publics, outils de redistribution des richesses et leviers contre les inégalités, en permettant l'égalité d'accès et l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Le SNETAP intervient sans cesse pour promouvoir le service public d'enseignement et de formation agricole afin de favoriser l'accès de tous aux formations, d'offrir des parcours promotionnels adaptés pour les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires et de permettre l'élévation des qualifications. Avec les autres syndicats concernés de la FSU, il a condamné et combattu la décision de transfert des personnels TOS aux Régions, porteuse à terme d'une remise en cause du maintien des missions qu'ils assurent au sein des établissements publics.

Constamment à votre écoute, le SNETAP porte vos revendications, organise votre défense et intervient au niveau approprié (local, régional, national) auprès de l'administration afin d'exiger le respect du droit et de la réglementation ou de faire prendre en compte les situations individuelles difficiles. Cela sera encore plus nécessaire dans les mois qui viennent, en raison des régressions statutaires programmées.

A chaque fois qu'il l'estime nécessaire, le SNETAP vous appelle à l'action pour faire avancer les revendications et les dossiers dont vous l'avez saisi. Vous pouvez lire dans ce bulletin un rappel de quelques uns des temps forts et des dossiers importants de ces 3 dernières années.

Les 20 et 21 novembre 2006, le SNETAP-FSU vous appelle tous à voter pour exprimer votre choix.

Il vous appelle à voter pour l'organisation qui agit avec vous au quotidien afin de faire respecter vos droits et de défendre et promouvoir le service public d'enseignement agricole. Votez FSU !

Annick Merrien



16 mai 2006
les états généraux de l'Enseignement Agricole Public



1^{er} juin 2005
manifestation au rassemblement des SRFD à Amiens



14 avril 2005
intrusion au CNEA ministère de l'Agriculture



24 novembre 2004
remise des livres noirs au directeur général de l'enseignement et de la recherche



Des choix qui engagent pour trois ans

Pour faire respecter la place de l'enseignement agricole public au sein du ministère, Pour faire respecter les personnels de l'enseignement, dévoués au service public d'éducation, Le taux de votants des personnels de l'enseignement doit être au niveau de celui des autres services.



20 et 21 novembre 2006

Choisissez le **snetap** FSU

Votez FSU



Choisissez le SNETAP, Votez FSU

Par ce vote, Vous donnerez plus de poids à vos revendications en renforçant le SNETAP, organisation majoritaire dans le secteur de l'enseignement,

Vous soutiendrez l'organisation des personnels qui :

- Assure au quotidien l'activité syndicale dans l'enseignement agricole public,
- Présente un véritable bilan de son activité au service de l'enseignement agricole public et de ses personnels,
- Est présente au plan local, régional et national (dans les instances et sur le terrain),
- Assure la défense individuelle et collective des personnels, y compris devant les tribunaux,
- Propose, négocie, agit avec vous et vous informe.

En votant massivement pour la FSU et ses syndicats, vous donnerez au SNETAP les moyens de poursuivre son action, en faveur de l'enseignement agricole public et de ses personnels.

Le SNETAP, une organisation qui propose, négocie, agit

Parce qu'il a une large audience et de nombreux militants, le SNETAP est en capacité d'analyser et d'expertiser les orientations et évolutions qui sont proposées : il rend public le débat (Etats généraux) et porte les propositions des personnels.

Présent dans toutes les instances (CAP, CTP) à tous les niveaux, il ne renonce jamais à obtenir des avancées au service des personnels.

Lorsque la situation l'exige, il met en œuvre toutes les formes d'action nécessaires pour faire aboutir les revendications et faire respecter le droit.

En votant pour le SNETAP, vous renforcerez votre capacité à être écoutés, à être défendus.



Etre bien informé pour défendre ses droits

En plus de l'ensemble de ses publications, courriers, bulletins, affiches, au jour le jour, en temps réel, le SNETAP informe les personnels sur son site Internet :

www.snetap-fsu.fr

Vous y retrouverez tous les dossiers d'actualité, le point sur les négociations, des rubriques questions/réponses...

Le SNETAP informe et donne aux personnels les moyens d'être des acteurs éclairés de leur vie professionnelle.



l'enseignement agricole

snetap - FSU

Consultation générale des personnels 2006

Voter, c'est choisir

... Vos représentants,
... L'organisation syndicale qui agit pour vous et avec vous

- Budget ● Structures ● Statuts ●
- Transfert des Tos ● Déprécarisation ●



Budget, moyens et fonctionnement de l'enseignement agricole public

Des actions déterminées du Snetap-FSU

Les conditions de fonctionnement des établissements publics d'enseignement agricole et l'évolution des emplois qui leur sont alloués sont conditionnées par le vote du budget qui a lieu chaque année à la fin de l'automne. C'est pourquoi le SNETAP-FSU intervient tous les ans auprès des groupes parlementaires pour tenter d'infléchir le projet adopté en Conseil des ministres, qui depuis 4 ans n'a jamais été favorable au Public. Compte tenu de l'actuelle majorité, c'est le Privé qui est favorisé alors que le Public est affaibli par la réduction constante de ses moyens.

Le budget voté conditionne entièrement la vie des établissements puisqu'il détermine le nombre d'emplois et peut ainsi notamment contribuer à l'augmentation de la précarité (moins de titulaires >>> plus de contractuels).

Il a une conséquence directe sur la carte des formations : si des emplois sont supprimés, des classes doivent fermer. A l'automne 2005, les personnels et le SNETAP ont mené la bataille contre les fermetures de 4e et 3e que plusieurs DRAF-SRFD voulaient imposer ! Ils ont obtenu que le Ministre prenne position sur ce dossier en s'engageant à préserver ces classes, qui accueillent des jeunes le plus souvent en difficulté scolaire.

Les restrictions budgétaires de ces dernières années ont aussi eu pour effet d'inciter les chefs d'établissements – contraints de gérer la pénurie – à rechercher des arrangements locaux pour « faire avec » les moyens réduits.

Pendant l'année 2004-2005, le SNETAP a pris l'initiative de l'action Livres noirs de l'EAP, qui a consisté à recenser tous les dysfonctionnements dans chaque région et à mettre en évidence le non respect des textes réglementaires.

Quelques mois plus tard, c'est contre le projet de nouvelles grilles horaires qu'il a fallu mener la bagarre, l'objectif de la DGER ayant été d'adapter les horaires d'enseignement à des moyens réduits. Les interventions du SNETAP ont contraint la DGER à revoir son projet initial, même si le résultat final était loin d'être satisfaisant.

Structures

L'évolution des structures est un enjeu primordial pour assurer la présence du service public d'enseignement agricole sur le territoire.

Le SNETAP et ses militants interviennent à tous les niveaux : dans les CA des établissements, dans les CTPR et les CREA au niveau régional et lors du CTPC-DGER et du CNEA « Structures » au niveau national.

Le SNETAP revendique la présence du service public à tous les niveaux de formation (notamment le niveau V) et dans tous les champs d'intervention de l'enseignement agricole (y compris le secteur des Services).

Il intervient aussi notamment pour conforter les structures des petits établissements.



Action livres noirs de l'EAP

Alerté sur les conditions anormales de la rentrée 2004 dans de nombreux établissements, le SNETAP a décidé de lancer l'action « Livres Noirs de l'Enseignement Agricole Public » afin de mettre en évidence tous les dysfonctionnements.

Cette action, portée par les secrétaires régionaux du SNETAP, avec l'implication de nombreux secrétaires de section, a culminé lors d'une manifestation nationale organisée devant la DGER le 25 novembre 2004.

Le Livre Noir de l'EAP rassemblant le travail de toutes les régions, a été remis au Directeur Général.

Cette action a donné lieu à un engagement écrit du DG sur la mise en œuvre de tous les enseignements obligatoires et a permis aux établissements de récupérer ainsi 7 500 heures à partir de janvier 2005.



Action grilles horaires

Au prétexte d'une présentation « harmonisée » des grilles horaires des différentes formations, la DGER a réduit les horaires des enseignements obligatoires de toutes les formations de l'Enseignement Agricole sans toucher aux contenus, a relevé les seuils de dédoublement de 16 à 24 dans de nombreuses disciplines, a supprimé les heures de soutien en BEPA, Bac Pro, Bac Techno et les a diminuées de moitié en BTS. Le SNETAP a combattu ce projet dès sa présentation en février 2005 et n'a cessé d'informer et d'alerter les personnels sur ses dangers. La décision du SGEN-CFDT de « transiger » avec la DGER à la fin mars a permis à celle-ci d'imposer son projet au mépris des élèves, des familles et des personnels.

Résolu à mener la bataille jusqu'au bout, le SNETAP a déposé un recours devant le Conseil d'Etat mais celui-ci, jugeant en opportunité politique plutôt que dans l'intérêt des élèves, a préféré donner raison à l'administration (jugement de juillet 2006). Chacun peut toutefois juger des effets néfastes des nouvelles grilles horaires sur ses conditions de travail et sur la qualité des enseignements dispensés aux élèves.



Transfert des TOS

La bataille continue

Le SNETAP a condamné, dès son annonce, la décision du transfert des TOS et de leurs missions, en inscrivant le refus du transfert dans les grèves de 2003.

Depuis, le SNETAP a œuvré pour construire la riposte syndicale afin d'obtenir la réversibilité de la loi, mais aussi pour le maintien et l'obtention de nouveaux acquis, ainsi que la préservation des missions.

En informant régulièrement les collègues TOS (INFOATOS, réunions interrégionales, fiches comparatives FPE/FPT...), il a contribué à les éclairer et continuera à les aider dans un choix qui engagera tout leur avenir. En intervenant auprès des Conseils Régionaux, il a permis de faire prendre en compte les particularités des TOS de l'enseignement agricole. De même, lors des élections en cours pour les CTP des régions par sa présence sur les listes FSU, le SNETAP a pu faire en sorte qu'un TOS au moins de l'enseignement agricole soit élu dans presque chaque région.

Administratifs

Priorité : débloquent les carrières

Les suppressions d'emplois d'administratifs dans l'enseignement agricole ont réduit à néant la prétendue revalorisation tant vantée par le ministre de la Fonction Publique, cautionnée par certains syndicats minoritaires. En contre partie, le ministère de l'Agriculture a imposé une fusion des corps administratifs (enseignement, services déconcentrés et centrale) qui n'apporte rien aux agents, chaque secteur conservant un régime indemnitaire qui lui est propre.

Au final, non seulement les salaires ne sont pas revalorisés, malgré la charge de travail qui s'accroît, mais de plus, le projet fait courir aux agents le risque d'une mobilité forcée en fonction des besoins de l'administration. Quant au plan de requalification, il est loin de répondre aux véritables enjeux revendiqués par les personnels. Sur l'ensemble de ces questions, le SNETAP-FSU continue d'agir avec le SYGMA-FSU pour exiger la mise en place d'un véritable plan de requalification permettant de débloquent la carrière de tous les administratifs.



Pédagogie

Imposer de vrais choix

Inlassablement le SNETAP-FSU a combattu les choix « pédagogiques » opérés par la DGER, qui ont eu pour effet de porter atteinte à l'identité et à l'attractivité de l'Enseignement Agricole Public, de déstabiliser les équipes pédagogiques et ont aggravé les conditions d'exercice de nos métiers : suppression massive d'heures de dédoublement et de soutien, relèvement des seuils de dédoublement dans de nombreuses disciplines, disparition de travaux dirigés dans le nouveau Bac Techno STAV, fermeture d'enseignements optionnels et facultatifs.

Devant l'indignité faite à l'enseignement des Langues Vivantes dans l'Enseignement Agricole, le SNETAP a impulsé dès 2004 une campagne d'information et de mobilisation, il a initié une pétition nationale qui a recueilli plusieurs milliers de signatures et a contraint la DGER à ouvrir une négociation. Aujourd'hui encore, le SNETAP est la seule organisation syndicale capable de maintenir la pression pour que le plan de rénovation des Langues Vivantes soit mis en œuvre dès la rentrée 2007.

Enfin, le SNETAP ne cesse de militer pour exiger que les motifs des rénovations des diplômes soient portés à la connaissance des personnels et explicités clairement, qu'une consultation systématique des équipes pédagogiques soit organisée, que le calendrier de travail et de mise en œuvre de nouveaux référentiels soit porté à 2 ans comme à l'Education Nationale, avec un renforcement des pouvoirs de la Commission professionnelle Consultative.



Enseignants

Alléger la charge de travail

En voulant imposer le SCA (Suivi, Concertation et Autres activités), la DGER a tenté d'imposer aux enseignants des charges et des heures (d'enseignement) supplémentaires sans les rémunérer. Le SNETAP a combattu cette notion, en allant jusque devant le Conseil d'Etat. Est-il utile de rappeler que les enseignants avaient été écartés en 2001 des mesures de réduction du temps de travail.

Aujourd'hui, un projet de décret du ministre de l'Education nationale prévoit de supprimer un ensemble de décharges horaires, de généraliser la polyvalence et les services dans plusieurs établissements.

Avec les autres syndicats de la FSU, le SNETAP mène le combat pour faire reculer le gouvernement et pour imposer une négociation sur le temps de travail des enseignants, permettant notamment d'intégrer la concertation dans leur service.



CFA-CFPPA

Pour un vrai service public



Le SNETAP est porteur de propositions pour faire des CFPPA et CFA un vrai service public de formation professionnelle continue et par apprentissage, à l'abri des logiques concurrentielles. Mais il a dû également se battre au quotidien pour obtenir de l'Etat des engagements financiers pour soutenir les centres en difficultés. Pour ces deux raisons, mais aussi pour mettre fin à la précarité, il est demandeur de la transformation des emplois gagés en emplois assumés par le budget de l'Etat. Il combat par contre la volonté de la DGER de faire muter contre leur gré les agents sur emplois gagés vers la formation initiale, ce qui du même coup recrée parallèlement de la précarité dans les centres.

Déprécarisation

Une priorité constante

Bien que les plans de déprécarisation qui se sont succédé (Perben, Sapin), fruits de luttes syndicales intenses, aient permis de titulariser plus de 2 000 contractuels, des agents restent encore sur le bord de la route.

Depuis juillet 2005, une nouvelle loi prévoit la reconduction en CDI des contrats au-delà de 6 ans dans la fonction publique.

Si certains ont cru y voir une amélioration, la réalité est beaucoup plus nuancée : renouvellement non obligatoire, exclusion de certains...

La véritable motivation du Gouvernement a été de créer une brèche dans le statut de la Fonction Publique : substituer des CDI à des emplois de titulaires.

Pour le SNETAP, la seule vraie solution, c'est de satisfaire les besoins permanents du service public par des fonctionnaires titulaires et pour cela de mettre en œuvre un véritable plan de titularisation de tous les personnels (contractuels, vacataires...).

Tout en condamnant la raison véritable qui a poussé le gouvernement à instaurer le CDI, le SNETAP-FSU intervient bien sûr au quotidien pour faire appliquer les droits des agents.

Vie scolaire

Des avancées importantes

Dans un contexte budgétaire catastrophique, le ministre et la DGER avaient pratiquement renoncé à toute ambition dans le domaine de la vie scolaire, cet abandon était consacré par l'annonce du remplacement des MI-SE et des AE par des contrats aidés, l'absence de concours TEPETA Vie Scolaire en 2006 et, malgré les engagements pris, la remise en cause du concours CPE 2007 et la non parution de la circulaire Vie scolaire censée réaffirmer la place de la vie scolaire dans les établissements.

Mandaté par les personnels, le SNETAP-FSU, a fait de ce dossier une de ses priorités et il a obtenu des avancées significatives :

- Rétablissement des 1 145 postes d'AE dès la rentrée 2006 et pérennisation de ces postes au budget 2007.
- Ouverture d'un concours TEPETA Vie scolaire en 2007, rétablissement d'un concours CPE en 2007.
- Rédaction et parution d'une nouvelle circulaire Vie scolaire.

Avec les personnels, le SNETAP organisera les interventions et mobilisations nécessaires pour que les contraintes budgétaires, sans cesse mises en avant, ne soient plus prétexte à de nouveaux renoncements dans le domaine de la vie scolaire.



L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 01 49 55 43 83 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0608 S 06513